

Faites preuve de prudence tant que la croissance ne se confirme pas

Publié en janvier 2015

Hors Europe, les grands indices boursiers mondiaux ont atteint des sommets en 2014. Un bel optimisme qui contraste avec une croissance encore modeste, voire médiocre en Europe. Reste qu'il va désormais falloir être plus prudent et sélectionner avec soin les actions et les pays dans lesquels investir.

Après 50 % de hausse sur 3 ans, la Bourse pourrait marquer le pas

L'année 2014 s'est révélée satisfaisante, y compris en Europe, malgré une rechute de mi-septembre à mi-octobre (-10 % pour le CAC 40, perte rapidement comblée), sur fond de croissance décevante. La situation a été encore plus favorable aux États-Unis et au Japon, dont les principaux indices volent de record en record. Sur les 11 premiers mois de l'année 2014, la performance des marchés actions est quasiment partout positive : +3 % en Allemagne, +5 % en France, +7 % au Japon et +8 % aux États-Unis. La hausse va-t-elle se poursuivre ?

Nous recommandons désormais la prudence, tant la Bourse semble en décalage avec l'économie réelle. Malgré les nombreuses mesures de soutien à l'économie des principales banques centrales, la croissance économique mondiale reste modérée, +3,3 % en 2014, selon le Fonds monétaire international (FMI), alors que les principales places boursières se sont envolées de plus

de 50 % sur les 3 dernières années. Si rien ne laisse présager un krach dans les mois à venir, les marchés risquent cependant d'être chahutés tant que la croissance, notamment en Europe, ne se confirme pas.

► **Fiscalité.** Les plus-values réalisées sur un compte-titres sont soumises aux prélèvements sociaux de 15,50 % et à l'impôt sur le revenu, après un abattement variable selon la durée de détention des titres (voir le n° 1094 du *Particulier*, p. 29). Dans le cadre d'un Plan d'épargne en actions (PEA), plus-values et dividendes ne sont imposés qu'au moment du retrait (seuls les prélèvements sociaux sont dus après 5 ans, voir aussi p. 41). Souscrits en tant qu'unités de compte d'un contrat d'assurance vie, les fonds investis sur les marchés boursiers peuvent aussi bénéficier de sa fiscalité avantageuse (voir p. 28).

Nos conseils

► **Préférez les actions européennes ou les fonds qui y sont investis.** Même si la croissance reste anémique en Europe (+0,8 % en 2014 et +1,3 % en 2015 en zone euro, selon le FMI), trois éléments devraient profiter aux entreprises : le niveau particulièrement bas des taux d'intérêt leur permettant de se financer à moindre coût ; la baisse du prix des matières premières (pétrole, gaz, produits agricoles...) ; et, surtout, la baisse attendue de l'euro face au dollar, favorable aux exportations depuis la zone euro

Pour Alma Capital & Associés, ...

... les actions les plus susceptibles d'en profiter sont les valeurs « cycliques », comme Accor, Airbus, Alcatel, Faurécia ou Valéo.

► **Diminuez la part des fonds investis en actions américaines.** Malgré une croissance économique satisfaisante (+ 2,2 % en 2014, + 3,1 % en 2015, selon le FMI) et un taux de chômage en baisse continue (5,8 % en octobre), les actions américaines ont des niveaux de valorisation sans doute trop élevés. Leur marge de progression semble d'autant plus limitée que la banque centrale américaine a annoncé qu'elle allait progressivement réduire son soutien à l'économie. Détenir ce type d'actions n'a aujourd'hui de sens que dans une logique d'investissement de long terme, en guise de

diversification (voir l'allocation idéale, p. 28).

► **Prudence avec les pays émergents,** leur consommation ralentit. C'est le cas en Chine, qui pourrait aussi faire face à une crise immobilière, voire financière, dans les mois à venir.

► **Détournez-vous du compte-titres,** à la fiscalité dissuasive. Il est nettement plus avantageux de loger ses actions dans un PEA (150 000 € de versement maximal), voire – pour investir dans des entreprises de taille moyenne – dans son petit frère créé l'an dernier, le PEA-PME (75 000 €). À condition d'avoir un contrat proposant un large choix d'unités de compte, l'assurance vie doit être privilégiée pour l'achat de fonds.



Recherche des éléments : CAPITAL & ASSOCIÉS